

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 118 - Approbation des tarifs fixés par le Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux pour les activités culturelles de la saison 2023/2024.

Le Maire rappelle que la tarification 2023 / 2024 de la Société d'Économie Mixte du Théâtre André Malraux (SEM TAM) doit être approuvée par le Conseil municipal conformément à l'article 15.1 du contrat portant délégation de service public relative à l'exploitation et la gestion du Théâtre André Malraux et des cinémas Ariel (Centre-Ville et Hauts de Rueil).

Il informe que les tarifs des spectacles s'établissent selon des fourchettes de prix, qui varient en fonction du spectacle, des artistes, du placement dans la salle...

Il précise que les prix des entrées des cinémas Ariel (Centre-Ville et Hauts de Rueil) et les Prix des locations de salles n'ont pas subis d'augmentation depuis 2017.

Il a donc été décidé d'appliquer :

- pour les prix des entrées de cinémas : une augmentation moyenne de 10% à l'exception de

- l’amicale de la ville de Rueil-Malmaison, pour qui il n’y a pas d’augmentation ;
- pour les prix des locations de salles : une augmentation moyenne de 10%, sauf pour les sociétés privées pour lesquelles l’augmentation sera de +25% ;
- pour les spectacles :
 - pas d’augmentation du prix des abonnements ;
 - une augmentation moyenne de moins de 5% sur le prix des billets de spectacles.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission de l’éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 9 mai 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

FIXE les tarifs de la SEM TAM pour la saison 2023-2024 comme suit :

CINEMAS ARIEL Centre-Ville et Hauts de Rueil

- | | |
|---|---------|
| – Plein tarif | 8,50 € |
| – Tarif réduit | 7,00 € |
| <i>Tous les jours, sauf les samedis, les dimanches jusqu'à 19 heures et les jours fériés.</i> | |
| <i>Pour les scolaires, les étudiants de moins de 26 ans, les familles nombreuses, les personnes de plus de 60 ans et les demandeurs d'emploi.</i> | |
| <i>Tarif réduit pour tous les jeudis.</i> | |
| – Jeunes – de 14 ans | 4,50 € |
| – Abonnement 10 entrées | 65,00 € |
| <i>(Valable un an pour une à deux personnes)</i> | |
| – Abonnement 5 entrées Jeunes -25 ans | 29,00 € |
| – Groupes scolaires collèges et lycées | 5,50 € |
| <i>(Plus de 14 ans)</i> | |
| – Centres de loisirs et écoles primaire de Rueil Malmaison | 3,80 € |
| – Samedis et dimanches à 11 heures | 5,50 € |
| – Amical de la Ville de Rueil-Malmaison | 6,50 € |
| <i>Carte UGC illimité acceptées</i> | |

SPECTACLES

Cartes d’adhérents :

- | | |
|--|---------|
| – Adhésion 3 spectacles découverte minimum | 30,00 € |
|--|---------|

- Adhésion 5 spectacles découverte minimum 20,00 €
- Adhésion 8 spectacles découverte minimum offerte
- Adhésion moins de 26 ans ou demandeur d'emploi 10,00 €

Théâtre, danse, musique, humour

- Plein tarif 28,00 € à 47,00 €
- Tarif adhérent 22,00 € à 42,00 €

Variétés

- Tarif plein 35,00 € à 47,00 €
- Tarif adhérent 30,00 € à 40,00 €

Spectacles « 50 ans »

- Black Legends, 60,00 € à 80,00 €
- Renaud, 45,00 € à 50,00 €
- Les trompettes de Michel Ange - Ib. Malouf 50,00 € à 55,00 €
- Je vais t'aimer,
- Trois café gourmands
- Louis Bertignac

Cabaret jazz

- Plein tarif 24,00 €
- Tarif adhérent 22,00 €
- Tarif scolaire 9,00 € à 15,00 €
- Tarif jeune – 16 ans 15,00 € à 25,00 €

LOCATIONS DE SALLES

1) Théâtre André Malraux

1. Sur la base de deux services consécutifs de 4 heures, comprenant trois régisseurs techniques (son, lumière et plateau)

- Etablissements scolaires 1 200,00 euros H.T.
- Associations rueilloises 2 350,00 euros H.T.
- Associations rueilloises
4 heures pour répétitions 1 250,00 euros H.T.
- Associations non rueilloises 3 650,00 euros H.T.
- Associations non rueilloises
4 heures pour répétitions 1 780,00 euros H.T.
- Sociétés et organisateurs d'événements
Minimum par jour 5 500,00 euros H.T.

2. Une majoration de 800€ sera appliquée pour toute location un dimanche

2) Salle Cabaret ARIEL

- Forfait 8 heures sans technicien
Associations rueilloises 260,00 euros H.T.
- Forfait 8 heures sans technicien autres 350,00 euros H.T.
- 1 service technicien de 4 heures 175,00 euros H.T.

3) ARIEL Hauts de Rueil

- 1 service de 4 h avec un technicien

550,00 euros H.T.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.

Monsieur PATRICK OLLIER, Monsieur DENIS GABRIEL, Madame Valérie CORDON, Monsieur PHILIPPE TROTIN, Madame RITA DEMBLON-POLLET, Monsieur Xabi ELIZAGOYEN, Monsieur Boris NABEDRYK, Monsieur Ahmed TABIT, ne prennent pas part au vote.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145519-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023